

Compte rendu de la session d'été 2009



Avec le compte rendu de la récente session parlementaire (25 mai au 12 juin 2009), vous disposez d'une vue d'ensemble sur les discussions et décisions du Parlement au sujet du domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI). Vous trouvez la liste exhaustive de tous les objets parlementaires du domaine FRI sur le site internet de **FUTURE** dans la rubrique «Objets parlementaires».

Objets traités en plenum

Pas de consensus sur l'article relatif à la recherche sur l'être humain

La procédure d'élimination des divergences du 4 au 11 juin 2009 n'a pas permis d'éliminer les deux dernières divergences à propos du nouvel article constitutionnel relatif à la recherche sur l'être humain (07.072). Le Conseil des Etats ne veut pas ancrer la liberté de la recherche dans le nouvel article constitutionnel. Il a de plus supprimé le terme de santé dans la formulation «La Confédération tient compte de l'importance de la recherche pour la santé et la société». Le National, lui, maintient sa position sur la liberté de la recherche et le terme de santé. Une conférence de conciliation aura lieu durant la session d'automne (7 au 25 septembre 2009).

{Procès-verbal CdE 4.6.09}

{Procès-verbal Cn 11.6.09}

Les délibérations sur la partie A de la révision de la TVA sont terminées

Les délibérations sur la partie A de la révision totale de la Loi sur la taxe sur la valeur ajoutée (08.053) sont arrivées à leur terme. Si le référendum n'est pas lancé, la nouvelle Loi sur la TVA entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2010. Le mécénat en matière de recherche et de développement dans les hautes écoles, les flux financiers engendrés par les coopérations dans la recherche ainsi que les prestations qui découlent de telles coopérations ne sont, dans la nouvelle loi, pas explicitement exemptés de TVA. Le président de la Confédération Hans-Rudolf Merz a cependant confirmé, le 5 juin 2009 devant le Conseil national, que l'Administration fédérale des contributions (AFC) maintiendrait la pratique actuelle pour les montants en question (voir [information détaillée](#) plus loin).

{Procès-verbal CdE 2.6.09}

{Procès-verbal Cn 5.6.09}

{Procès-verbal CdE 10.6.09}

Droits de l'Homme et biomédecine: dispositions complémentaires

Le 4 juin 2009, le Conseil des Etats a accepté les dispositions complémentaires relatives à la Convention sur les Droits de l'Homme et la biomédecine du Conseil de l'Europe (08.064). Le Conseil national avait déjà approuvé le Protocole additionnel durant la session de printemps 2009.

{Procès-verbal CdE}

A quand un parc d'innovation suisse?

Le 4 juin 2009, le Conseil des Etats a accepté la motion «Mise en place d'un parc d'innovation suisse» (07.3582) du groupe libéral-radical. Le National l'avait déjà approuvée lors de la session de printemps 2009. Le Conseil fédéral doit maintenant créer les bases légales permettant la mise sur pied d'un tel parc.

{Procès-verbal CdE}

Supprimer le numerus clausus pour avoir plus de médecins

Le Conseil des Etats a accepté, le 4 juin 2009, une motion (08.3608) de la conseillère nationale Jacqueline Fehr (PS). Elle exige une modification de la loi afin de remédier à la pénurie de médecin, notamment grâce à la suppression du numerus clausus. Le Conseil national avait déjà accepté la motion lors de la session d'hiver 2008.

{Procès-verbal CdE}

Divergences dans la révision partielle de la Loi sur la recherche

Le 26 mai 2009, le Conseil national a approuvé, avec quelques modifications, le projet de révision partielle de la Loi sur la recherche (08.079). Le Conseil des Etats avait déjà examiné l'objet durant la session de printemps 2009. La position du Conseil national diffère sur certains points avec la Chambre haute. L'objet sera donc soumis à la procédure d'élimination des divergences.

{Procès-verbal Cn}

Pas de soutien supplémentaire pour la recherche agroalimentaire

La motion 08.3319 du conseiller aux Etats Peter Bieri (PDC), qui visait à renforcer le pôle suisse de recherche et d'innovation dans le domaine agroalimentaire, a été rejetée par le Conseil national le 26 mai 2009. Le Conseil des Etats l'avait acceptée lors de la session de printemps 2009. Avec le rejet du National, l'objet est liquidé.

{Procès-verbal Cn}

Rejet de l'initiative pour plus d'autonomie pour la promotion de la recherche

Le 26 mai 2009, le Conseil national a rejeté l'initiative parlementaire du groupe libéral-radical qui demandait plus d'autonomie pour la promotion de la recherche (06.408). Cette modification de la Loi sur la recherche aurait dû apporter plus d'autonomie. Etant donné que la Loi sur la recherche sera de toute façon partiellement révisée (voir ci-dessus), l'initiative devenait caduque.

{Procès-verbal Cn}

En détail

Les coopérations dans la recherche et formation selon la nouvelle TVA

Lors de la session de printemps 2009, le Conseil national avait, au cours de l'examen sur la simplification de la taxe sur la valeur ajoutée, TVA (08.053), introduit trois modifications dans le but de placer les coopérations dans la recherche et la formation hors du champ de la TVA: deux se situent dans l'article 18 (non chiffre d'affaire) et la dernière dans l'article 21 (exceptions). Le Conseil des Etats n'a toutefois pas suivi le Conseil national lors de la session d'été, le 2 juin 2009. La modification de l'article 21 a été supprimée et les deux mentions de l'article 18 ont été déplacées, ce qui rendait le texte moins favorable que la version du Conseil fédéral. Le National n'a pas maintenu sa position durant la procédure d'élimination des divergences. Les deux chambre ont finalement approuvé la version initiale du Conseil fédéral le 12 juin 2009, lors du vote final. Si le référendum n'est pas lancé, la nouvelle Loi sur la TVA entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

Le président de la Confédération a assuré, le 5 juin 2009 devant le Conseil national, que la pratique actuelle de l'Administration fédérale des contributions (AFC) relative aux **contributions à la recherche** et aux **coopérations dans la recherche** serait maintenue dans l'application de la nouvelle Loi sur la TVA. Les coopérations dans la recherche continueraient donc d'être exemptées de TVA.

Hans-Rudolf Merz n'a toutefois pas fait de déclarations sur la pratique de l'AFC en matière de **coopérations entre institutions publiques dans le domaine de la formation**. Il semble toutefois peu probable, en raison des directives formelles très nombreuses de l'AFC, que la pratique administrative appliquée jusqu'à présent continue. L'intention est donc de fixer dans l'ordonnance sur la nouvelle loi les conditions cadres relatives à l'exemption de TVA pour les prestations relevant des coopérations dans la formation. Une base claire et facile à appliquer sera ainsi créée (voir aussi la [Factsheet](#) sur le site web du réseau [FUTURE](#))

Objets auxquels le Conseil fédéral a répondu

Meilleur accès aux revues et publications scientifiques électroniques

Motion 09.3232 de la conseillère nationale Adèle Thorens Goumaz (Verts). Le Conseil fédéral recommande son rejet.

{Réponse du Conseil fédéral}

Investir dans la formation pour le solaire

Motion 09.3050 de la conseillère nationale Adèle Thorens Goumaz (Verts). Le Conseil fédéral recommande son rejet.

{Réponse du Conseil fédéral}

Formation d'ingénieurs à l'EPFL

Interpellation 09.3144 du conseiller national Jean-Pierre Grin (UDC). Le Conseil fédéral a répondu le 20 mai 2009.

{Réponse du Conseil fédéral}

Nouveaux objets déposés

E-Learning-Strategie Schweiz

Interpellation 09.3671 de la conseillère nationale Viola Amherd (PDC). Déposée le 12 juin 2009.

Forschungsprogramm zur Bewältigung verschiedener Krisen

Motion 09.3576 du groupe des Verts. Déposée le 10 juin 2009.

Gefährdung des Forschungsplatzes Schweiz im Bereich Biotechnologie?

Interpellation 09.3585 de la conseillère aux Etats Helen Leumann (PLR). Déposée le 10 juin 2009.

Loi sur l'aide aux hautes écoles et leur coordination (LAHE)

Loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE) (09.057). Le Conseil fédéral a approuvé son message le 29 mai 2009.

Formation continue

Initiative parlementaire 09.426 de la commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N). Déposée le 6 avril 2009.

Nous espérons que ses informations vous seront utiles.

Avec nos meilleures salutations,

Réseau FUTURE
Science et politique

Almut Bonhage
almut.bonhage@netzwerk-future.ch

Claude Comina
claudio.comina@netzwerk-future.ch